

Causses et Cévennes (1947)

Club cévenol (Alès, Gard). Causses et Cévennes (1947). 1997/01-1997/03.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

Regards républicains sur le coup d'état du 2 décembre 1851 et ses conséquences à Bédarieux

A Bédarieux, petite ville de l'Hérault, les républicains bénéficient d'une implantation assez ancienne. En 1834, les «montagnards» y sont déjà nombreux et leurs convictions ont été renforcées par l'impact de l'insurrection lyonnaise de 1832. On constate par la suite une très forte progression de l'activité des «rouges» entre juin et décembre 1848 : ils ont, en effet, accueilli avec enthousiasme la nouvelle de la révolution parisienne de février 1848 qui concrétisait leur vieux rêve républicain. Mais leur espérance a été déçue, dès le mois de juin, par l'écrasement sans pitié des émeutes dans les ateliers nationaux et la répression féroce qui a suivi. Ces antécédents soulignent que Bédarieux est, après Béziers, le deuxième foyer républicain de l'Hérault en ce milieu du XIXe siècle.

En décembre 1848 a lieu pour la première fois en France l'élection au suffrage universel du Président de la République. Le 10 décembre, Louis Napoléon Bonaparte est ainsi élu Président avec, pour l'ensemble de la France, 74,2% des suffrages exprimés. Le Général Cavaignac (républicain gouvernemental) arrive en seconde position avec 19,5% des voix. Ledru-Rollin (démocrate socialiste) ne recueille que 5% des suffrages.

Dans l'Hérault, on note un décalage important par

rapport aux résultats nationaux : Louis Napoléon Bonaparte = 58,8% Cavaignac = 24,7%, Ledru-Rollin = 16,4%. L'Hérault est le 5ème des départements français les plus favorables à Ledru-Rollin.

A Bédarieux, Ledru-Rollin arrive en tête des votes exprimés avec 38% des voix, ce qui confirme l'attachement des Bédariciens à la république «rouge». Mais le pourcentage des abstentions (57%) est significatif de la méfiance des habitants à l'égard d'une république qui les a déçus et surtout leur crainte d'un nouveau despotisme.

En conséquence, les deux années qui suivent (1849-1850) vont être marquées par différentes vagues de répression : contre les «clubs», contre la presse, contre le suffrage universel... Ces actions sont accompagnées de révocations dans l'administration, les municipalités, la garde nationale, ainsi que d'arrestations, souvent suivies de condamnations, de militants «rouges».

Par ailleurs, Louis Napoléon Bonaparte laissera volontairement l'assemblée législative se discréditer peu à peu aux yeux des républicains, en particulier en mai 1850, en permettant à Thiers de restreindre la portée du suffrage universel (nécessité de résider depuis 3 ans dans sa localité de vote).



Hérault — 358 — BÉDARIEUX, Perspective

Collection W. et G. ROUGER

C'est pourquoi l'élection présidentielle de décembre 1852 est attendue avec autant d'impatience et avec un immense espoir par les républicains, le mandat présidentiel n'étant pas renouvelable : d'où une effervescence grandissante dans les «clubs» (assez largement ouverts) et les sociétés secrètes (aux structures plus hiérarchisées et autoritaires).



Monument élevé, à Bédarieux, à la mémoire des 3 gendarmes tués le 4 décembre 1851. Ce monument est toujours en place dans le cimetière de Bédarieux... mais ce n'est pas celui construit à cette époque. En effet, à la fin de 1871, le Conseil Municipal de Bédarieux décida de faire disparaître "la colonne élevée à la mémoire des gendarmes" en précisant que «la grille et la pierre devaient être enlevées de manière à ce qu'il ne reste pas de traces». Le Préfet de l'Hérault fut avisé. Mais sa décision d'annuler la délibération ci-dessus arriva trop tardivement : le monument avait déjà été démoli... Par la suite, le Tribunal de Béziers condamna la municipalité de Bédarieux à le rétablir à ses frais. Mais aucun plan du monument initial ne fut retrouvé. On réalisa alors une nouvelle construction, selon un nouveau plan...Photo. William ROUGER.

Or, prenant les devants, Louis Napoléon Bonaparte, dès le 2 décembre 1851, fait arrêter les notables des partis républicains et monarchistes ; il prononce la dissolution de l'assemblée législative (à majorité monarchiste) et fait réprimer inexorablement les soulèvements républicains dans la région parisienne. C'est le coup de force contre le tout récent régime républicain.

La nouvelle de ce coup d'état parvient dans la région héraultaise dans la soirée du 3 décembre : les républicains pensent que, cette fois, c'est la province qui va sauver la République...

Examinons maintenant d'un peu plus près la suite des événements à Bédarieux.

En 1851, cette ville compte environ 10.000 habitants (4.000 au début du XIXe siècle) et connaît une expansion soutenue. La population travaille dans les industries locales (filatures, tissages, tanneries...) tout en restant très attachée à ses habitudes rurales.

Une large part est depuis longtemps favorable aux idées républicaines et démocratiques, idées soigneusement entretenues au sein des différents cafés, clubs, cercles et sociétés secrètes.

A l'opposé, se situent la plupart des notables et des fabricants : ils estiment qu'il n'y a pas lieu de craindre de troubles sérieux de la population et rejettent toute idée de mesures de sécurité préventives, sous-estimant ainsi la force réelle des républicains.

L'autorité publique, pour sa part, est représentée par le commissaire de police Nougaret, le maréchal des

logis Léotard et cinq gendarmes, Bruguière, Circq, Flacon, Lamm et Seller.

Ce groupe n'est pas aimé de la population qui n'a, en particulier, jamais accepté la poursuite systématique des conscrits réfractaires et, encore moins, l'établissement de multiples procès-verbaux pour braconnage... Les gendarmes ont toujours été considérés par les rouges comme les agents privilégiés de la répression du pouvoir d'état.

Ayant appris le coup d'état, Bédarieux, en ce 3 décembre, attend les directives qui doivent venir de Béziers. Celles-ci arrivent le 4 : usines et ateliers se vident aussitôt ; la foule, sans arme, se rassemble, puis se dirige vers la mairie pour l'occuper et mettre en place une commission municipale. Cette démarche, inspirée par les «rouges», se heurte au sens de la légitimité du maire Vernazobre : il refuse de se démettre de ses fonctions.

Vers 4 heures de l'après-midi, des gendarmes sont aperçus des armes à la main ; la foule se disperse. Le maire charge les gendarmes de se rendre d'urgence à Béziers et Lodève pour obtenir des renforts.

Maire et gendarmes ayant quitté la gendarmerie, la population, armée cette fois, revient occuper la mairie. Une équipe s'installe dans les bureaux : une nouvelle étape est franchie, due au viel antagonisme entre les habitants de Bédarieux et les gendarmes.

Environ 2 heures plus tard, des groupes armés venant des villages voisins (Camplong, Boussagues, Faugères...) arrivent à Bédarieux : état de siège, sentinelles aux carrefours, surveillance étroite de la caserne de gendarmerie. Et les événements vont maintenant se précipiter...

Peu après, le maréchal des logis Léotard reçoit du maire une dépêche à faire parvenir à Béziers. Le gendarme va sortir de la gendarmerie, mais il fait brusquement demi-tour en criant qu'il a été mis en joue par un insurgé. Léotard prend son arme, descend accompagné de Bruguière ; ils sont tous les deux furieux. Bruguière sort. Il y a peu de monde. Il vise un jeune homme qui passait et tire. Celui-ci s'effondre ; il est secouru dans une maison voisine.

De son côté, Léotard fait feu sur un nommé Cabrol et le tue. Puis les deux hommes se barricadent dans la gendarmerie où sont restés les autres gendarmes et leurs familles apeurées.

Apprenant les faits, la foule, surexcitée, se précipite vers la gendarmerie aux cris de « *Vengeance ! Mort aux assassins !* » La façade est criblée de balles. La porte ne cède pas aux coups. Les six hommes tirent par les fenêtres. Plusieurs assaillants sont blessés. Certains vont chercher des fagots, d'autres les entassent contre la porte et y mettent le feu. A l'intérieur, la femme de Flacon est tuée par le ricochet d'une balle. La porte s'embrase : la fumée suffoque rapidement les assiégés. « *Il n'y a plus moyen de résister* » dit Léotard. « *Flacon, montrez-vous et dites que nous nous rendons.* »

Flacon est accueilli par une salve de coups de fusil ; il est blessé à deux reprises.

La femme de Seller sort avec plusieurs enfants ; on la laisse passer. Son mari, d'abord repoussé, peut traverser la cour sous la protection de l'un des chefs du mouvement qui tente de sauver aussi le cheval de Seller. Il l'enfourche, s'avance et est frappé à mort par une balle. Léotard et quatre gendarmes sont encore dans la gendarmerie. Ils essaient de sortir par l'arrière en franchissant un mur : Circq passe, Lamm est blessé mais parvient à s'échapper, aidé par Flacon qui franchit le mur à son tour. Bruguière s'approche, mais la porte cède. Il tombe le crâne fracassé.

Des secours s'organisent pour éteindre l'incendie. Certains manœuvrent les pompes, d'autres aident les femmes des gendarmes à sauver leur mobilier. Malgré la foule qui, cette nuit-là, a envahi la caserne, on ne constate qu'un seul vol, encore est-il dû à un individu peu recommandable. Pendant ce temps, quelques personnes au grand cœur tentent de soustraire les gendarmes à la fureur de la foule. Flacon est caché sous un lit occupé par un couple. Lamm, blessé, est enfoui dans un lit, mais jugeant ce lieu peu sûr, il se réfugie dans une cave derrière des tonneaux. Circq est recouvert de foin dans la trappe à fourrage d'un grenier.

Par la suite, Lamm est découvert derrière ses tonneaux. On l'emmène. Quelques-uns interviennent pour le sauver, mais il est abattu peu après dans une cour. La cache de Circq est, à son tour, repérée ; il est sauvé, *in extremis*, par un nommé Malaterre, à qui il avait rendu service. Jusqu'alors, Léotard est parvenu à échapper aux recherches ; il est bientôt retrouvé dans la chambre de Bruguière. Après une lutte à mort dans l'obscurité, il tombe à son tour, frappé de six balles.

Bédarieux, le lendemain matin, se réveilla comme après un cauchemar, désorientée, déconcertée, bien qu'ayant - à peu près - retrouvé son calme. Ainsi se terminait l'épisode sanglant marquant la prise de position de la ville face au coup d'état du 2 décembre 1851, mais le bilan était très lourd : six morts ce jour-là, plusieurs blessés.

Pendant quelques jours les républicains vont administrer la ville : Bonnel, représentant du peuple, lance plusieurs appels assurant aux citoyens que les personnes et les propriétés seront respectées, le vol et les attentats à la pudeur sanctionnés. Il fait distribuer du pain aux ouvriers. Toute la population participe aux obsèques des victimes civiles, pendant que les gendarmes sont enterrés de façon très discrète.

Des discussions sur les salaires sont également amorcées sur la base des demandes, au demeurant fort raisonnables, des ouvriers.

L'ensemble de ces mesures souligne bien le caractère socialisant des républicains de Bédarieux.

Malheureusement, Bédarieux, comme l'ensemble de l'Hérault, allait à nouveau connaître, et cette fois pendant longtemps, des semaines et même des mois douloureux et difficiles : la répression était là... Dès le 8 décembre, le département de l'Hérault est déclara-

ré en état de siège, ce qui provoque immédiatement la fuite vers les bois et les montagnes de tous les participants ou sympathisants au mouvement du 4 décembre.

Le 10, une colonne de 7 à 800 hommes venant de Béziers occupe Bédarieux. Le Général Rostolan, qui la commande, ordonne la fermeture de presque tous les cafés de la ville, la réquisition de toutes les armes à feu, sabres, épées et poudre, ainsi que le recensement de tous les ouvriers. La majeure partie des troupes est affectée, dès le lendemain, à la recherche et à la poursuite des fugitifs.

Et, pendant environ cinq mois, le tribunal militaire va siéger : il jugera, dans l'Hérault, plus de 2.800 personnes, parfois pour un simple délit d'opinion. Il prononcera 15 condamnations à mort (2 exécutions auront lieu à Béziers), 10 déportations à Cayenne (Casimir Péret, ancien maire de Béziers, y perdra la vie en tentant de s'évader), 1.574 déportations en Algérie, 37 bannissements, 42 mises en résidence surveillée.

33 habitants de Bédarieux feront l'objet d'une condamnation.

La révocation frappera un sur cinq des maires du département.

L'Hérault aura ainsi le triste privilège d'être, pour ces nombreuses condamnations, en tête de tous les départements français.

Lors du plébiscite du 20 décembre 1851, le «oui» confirmera la victoire de Louis Napoléon Bonaparte ; mais cela ne suspendra en rien les opérations anti-républicaines qui se poursuivront pendant toute l'année 1852. De surcroît, la ville de Bédarieux sera déclarée responsable de tous les frais occasionnés par la révolte de décembre 1851 et gardera à sa charge une lourde dette de plus de 20.000 francs.

En octobre 1852, le «Prince Président» effectuera un voyage officiel dans la région. Il sera proclamé Empereur des Français le 2 décembre.

« J a c q u e r i e » ...
«Insurrection pour le droit»... «Révolte petite bourgeoise»... Ces diffé-

rentes formules ont été proposées par les historiens de notre époque pour qualifier ce mouvement de révolte.

Les événements de Bédarieux sont caractéristiques des origines profondes que ce phénomène insurrectionnel a pu trouver en Occitanie et particulièrement dans de vastes secteurs de l'Hérault. Ils marquent bien l'attente, les aspirations - peut-être un peu utopiques - de toute une partie du peuple, à un retournement total de situation.

C'était le rêve de la «République Sociale».

Yves LEMOAL.

Sources :

ALLAIRE, Roger, *Histoire de Bédarieux*, 1911.

HUARD, Raymond, *Le mouvement républicain en Bas-Languedoc : 1848/1851*.

HUARD, Raymond, *Une structure politique ambiguë : Les sociétés secrètes quarante-huitardes dans le Midi de la France*. Revue du Vivarais. (Colloque de Privas 1977). 1979.

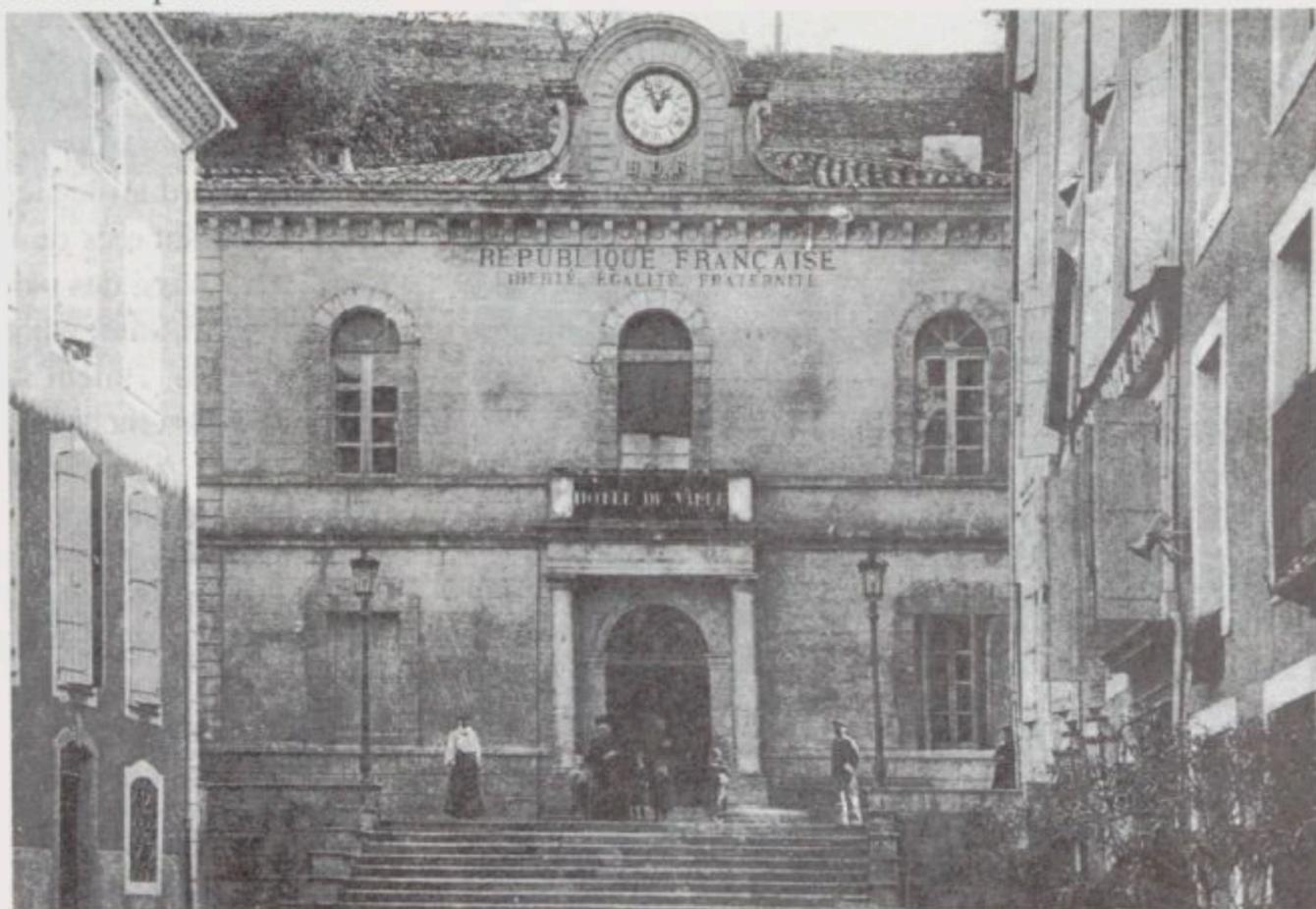
SAGNES, Jean, *Un village languedocien face au coup d'état de 1851. Etudes sur Pézenas et l'Hérault*. XII. 1984.

TENOT, Eugène, *La province en 1851. Etude sur le coup d'état*. 1868.

TUDESQ, André, *L'élection présidentielle de Louis Napoléon Bonaparte le 10 décembre 1848*.

TUDESQ, André, *L'élection du président de la République en 1848 dans l'Hérault*. Annales du Midi. Octobre 1955.

-:-



Collection W. et G. ROUGER